



## COMMUNIQUÉ de PRESSE

# #lesgestesquisauvent

## S'initier aux gestes essentiels du secours d'urgence

Après les attentats de novembre 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies.

Pour répondre à cette demande, le ministère de l'Intérieur avec l'ensemble des acteurs du secours et en partenariat avec l'Éducation nationale, organise des séances d'initiation d'environ deux heures. Au cours de ces sessions gratuites, certains gestes de premiers secours seront enseignés : alerter les secours, masser, défibriller et traiter les hémorragies.

Au quotidien, ces « **gestes qui sauvent** » ont un rôle majeur : ils peuvent être pratiqués lors d'accidents de la vie quotidienne (accidents domestiques ou accidents de la route par exemple) et contribuer à sauver des vies.

C'est la raison pour laquelle le ministère de l'Intérieur a souhaité que soit menée dans chaque département, une action de sensibilisation et d'initiation des Français aux « **gestes qui sauvent** », distincte de la formation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1). Ces initiations ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme, mais chaque participant recevra une attestation délivrée par le formateur au nom du Préfet.

M. LE DEUN, préfet de l'Aisne vous informe que des actions seront déployées tout au long du mois de février dans le département de l'Aisne, par différentes associations agréées aux premiers secours. A noter que de nombreuses sessions d'initiation se dérouleront également durant les vacances scolaires de février.

Le calendrier de ces sessions (accessibles à toute personne ayant 10 ans révolu) sera très prochainement consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

Si cette initiation ne remplace pas la formation diplômante PSC1, elle s'avère être une très bonne entrée en matière aux « **gestes qui sauvent** ». Pour poursuivre sa formation et s'inscrire au PSC1, il suffit de prendre attache avec une des associations agréées recensées sous le lien : [www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Protection-civile/Se-former-aux-gestes-de-premiers-secours](http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Protection-civile/Se-former-aux-gestes-de-premiers-secours)

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

*Contact presse* : Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)  
[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet\_02